



**Réponse du ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 6848 de Madame la Députée Djuna Bernard et Monsieur le Député François Benoy concernant le concept du Housing First**

**1)**

La stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement (2013-2020) étant venue à échéance, le Ministère a chargé le LISER, institut de recherche public, de l'évaluation finale. L'évaluation vérifiera la mise en œuvre des actions préconisées dans la stratégie ainsi que l'atteinte des objectifs définis. Elle analysera les effets de cette mise en œuvre et formulera des recommandations permettant au Ministère de continuer sa lutte contre le phénomène du sans-abrisme de manière cohérente. Cette évaluation est en cours de finalisation et les résultats seront présentés dès finalisation du rapport.

En vue de réduire l'exclusion liée au logement et le sans-abrisme, le Ministère mettra en pratique les conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation finale de la stratégie et continuera ses efforts en mettant en œuvre des actions en faveur des personnes les plus vulnérables, notamment en s'accrochant sur l'approche Housing First. Afin de promouvoir le concept du Housing First au Luxembourg et de soutenir les professionnels du terrain, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région envisage la collaboration avec un expert dans le domaine du Housing First.

**2)**

Avec la signature de la déclaration de Lisbonne en juin 2021, portant sur la création de la Plateforme européenne pour la lutte contre le sans-abrisme, le gouvernement a réitéré ses engagements dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement dans toutes ses formes.

Afin de mieux déterminer les besoins en matière de lutte contre le sans-abrisme, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé Inter-Actions, association sans but lucratif, de réaliser des dénombrements physiques réguliers des personnes sans-abri à l'échelle nationale.

Une première édition du dénombrement des personnes sans-abri aura lieu le 26 octobre prochain, dans les 24 quartiers de la Ville de Luxembourg, ensemble avec les professionnels du terrain et les organisations reconnues pour leurs compétences dans le domaine du sans-abrisme.

Hormis le comptage des personnes sans-abri, le dénombrement permettra de récolter des données socio-économiques sur les personnes concernées qui permettront de cibler davantage les mesures en leur faveur.

Il est à noter que cette première édition servira de mesure étalon : elle sera évaluée en continu pour affiner le concept et l'adapter en fonction des observations et résultats du terrain, y inclus l'extension du champ d'application à d'autres villes.

Le rapport des résultats de la première édition du dénombrement des personnes sans-abri permettra au Ministère de promouvoir la mise en œuvre de mesures basées sur l'évidence.



### 3) + 4) + 5) + 6)

Actuellement, 32 personnes habitent dans des logements qualifiés conformes à l'approche Housing First et bénéficient d'un accompagnement adapté pourvu par des acteurs conventionnés avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. De plus, depuis le début de cette année, le Ministère conventionne un projet Housing First pour 10 femmes en situation de précarité.

Il convient de noter que le Ministère peut uniquement se prononcer sur les projets qu'il conventionne et n'a pas accès aux chiffres se rapportant à d'éventuels projets Housing First soutenus par d'autres acteurs, comme par exemple le Ministère de la Santé.

Il convient par ailleurs de souligner que d'autres structures de logement conventionnées par le Ministère adoptent une approche similaire à celle promue dans le cadre du Housing First, offrant un accompagnement adapté aux besoins individuels des personnes hébergées, avec le but de rétablir la situation sociale des bénéficiaires et de réduire les risques sociaux dans la mesure du possible.

Il reste à préciser que les projets Housing First, actuels et futurs, ne se limitent pas au territoire de la Ville de Luxembourg. Bien qu'une grande partie de l'offre actuelle se situe dans la capitale, l'objectif est d'offrir des logements Housing First répartis sur l'entièreté du territoire luxembourgeois pour favoriser l'inclusion sociale des personnes ainsi logées.

De manière générale, le Ministère, ensemble avec ses partenaires conventionnés, poursuit la réalisation de projets de logements locatifs abordables, situés dans des zones géographiques pertinentes, dans l'objectif d'augmenter la capacité de logements adaptés aux besoins de personnes sans-abri de longue durée et de favoriser l'accès direct à un chez-soi pérenne. Ceci est valable autant pour les projets Housing First que pour d'autres projets en faveur de la population cible. Ainsi par exemple, un concept de maison de soins pour personnes sans-abri vieillissantes est en cours de planification.

En dépit des efforts conjoints du ministère et des acteurs du secteur conventionné, la pénurie de logements accessibles, stables et privatifs complexifie les mesures mises en œuvre pour aider les personnes vivant dans la rue ou dans des hébergements précaires et inadéquats. Nonobstant, le Ministère cherche continuellement à approfondir ses actions afin de permettre l'accès au logement et à l'hébergement des personnes les plus vulnérables, comme par exemple avec la mobilisation d'appartements de typologies diverses sur le site de la Porte de France à Belval.

Luxembourg, le 13.10.2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen